

LE LORETTAIN

JOURNAL MUNICIPAL DE LA VILLE DE L'ANCIENNE-LORETTE

1er AVRIL 1986 — VOL. 5, NO 8

L'ANCIENNE-LORETTE A DÉSORMAIS SON PLAN DE DÉVELOPPEMENT EN LOISIRS

Acceptation et mandat

Lors de sa séance du 18 février, le Conseil de Ville votait l'acceptation d'un plan de développement en loisirs produit par la Commission municipale des Loisirs et donnat, par la même occasion, au Service des Loisirs le mandat de traduire dans la réalité les diverses politiques et mesures proposées à l'intérieur

de ce plan.

Genèse du document

Cette acceptation officielle mettait un terme à un long processus de maturation commencé il y a deux ans. C'est en effet au cours du mois de mai 1984 que la Commission municipale des Loisirs se voyait confier la tâche d'élaborer un plan de dévelop-

pement pour l'ensemble des loisirs de la municipalité. Cinq mois plus tard, la Ville retenait les services d'une personne ressource chargée de piloter la recherche et d'en assurer l'expression verbale, sous la gouverne du directeur des Loisirs, M. Camille Deschênes. Il s'agit de Mlle Huguette Caron, récréologue, que beaucoup de Loretains ont eu l'occasion de connaître et d'apprécier.

C'est alors qu'a commencé la recherche et que se sont multipliées les séances de travail de la Commission et les rencontres de consultation avec les représentants des différents organismes de loisir de la municipalité.

La Commission municipale des Loisirs était sous la présidence d'André Filteau. Camille Deschênes y siégeait comme secrétaire et comme représentant du Service des Loisirs. Les autres membres étaient (par ordre alphabétique): Jean-Claude Bélangier, Marcel Belleau, Réjean Bouchard, Gilles Girard, Michel Lacroix, Sylvie Laflamme, Marjolaine Leclerc et André Pelchat.

Il a fallu quelque trente rencontres, sans compter tout le travail individuel, pour en arriver à produire le document en trois volumes, plus de 250 pages en tout.

Objectifs

Ce n'est pas une grande révélation de dire que l'équipe avait pour mission de "préciser les orientations municipales en loisirs afin qu'elles répondent aux besoins présents et futurs du milieu".

En termes plus spécifiques, cet objectif a été formulé ainsi:

- Doter l'intervention municipale en loisir de lignes directrices concrètes et précises pour les cinq prochaines années.
- Faire en sorte que la structure organisationnelle des loisirs reflète davantage le vécu et les aspirations de la population.
- Rassembler et agencer les différentes composantes de l'organisation, afin de former un ensemble cohérent.
- Corriger et ajuster des situations jugées problématiques.
- Doter la municipalité d'un document de référence sur lequel les décisions stratégiques en matière de loisir s'appuieront.

Plan de présentation

Le Loretain tâchera de produire en quelques parutions une synthèse du document, en en respectant la structure. On y distinguera, en effet, deux grandes sections: la première "a trait à la réalité actuelle de l'organisation du loisir à l'Ancienne-Lorette et la deuxième présente un modèle d'intervention à privilégier à court terme".

Dans un premier temps, donc, nous donnerons un compte rendu de la recherche qui a permis de "tracer un portrait global du loisir dans la municipalité. Cette étude répond principalement à cinq questions: 1°

- 1° Dans quel contexte se vit le loisir à l'Ancienne-Lorette (contexte historique, géographique, juridique)? 2° Quel est le cadre d'intervention en ce domaine: orientations municipales, intervenants, structures et fonctionnement du Service des Loisirs? 3° Quels sont les champs d'intervention: programmation, politiques et procédures, res-

ces humaines, ressources physiques, ressources financières? 4° Qu'en est-il de l'animation en matière de loisirs: concertation, consultation, communication, formation? 5° Quelle est la demande de la population en loisirs? Quels sont ses comportements, son degré de satisfaction, ses aspirations? Comment répondre à ses attentes?

Dans un deuxième temps, nous ferons état des recommandations de la commission, qui ont été regroupées sous neuf titres:

1. Philosophie et orientations.
2. Les composantes de la pratique du loisir.
3. La politique de reconnaissance des organismes.
4. La politique normative.
5. La politique de tarification.
6. Les ressources physiques.
7. La consultation.
8. La formation des administrateurs bénévoles.
9. Prospective de développement.

Mise en oeuvre du plan

La mise en oeuvre du plan n'est pas liée à sa présentation dans LE LORETTAIN. Le mandat est déjà donné. Tout comme l'étude préalable, la phase de réalisation comportera des démarches d'information, de consultation et de concertation. Les intervenants les plus directement concernés doivent avoir l'occasion de prendre connaissance du document, d'y réfléchir, de s'en parler. Ce processus est déjà enclenché et l'avenir nous réserve certainement des occasions d'en constater les résultats.

(Voir première tranche du résumé en page 2).



Ces patineuses représenteront le C.P.A. Ancienne-Lorette lors de la compétition Georges Ethier qui aura lieu du 3 au 6 avril 1986 à Trois-Rivières: Julie Boucher, Marie-Chantal Labrie, Cindy Mathieu, Nathalie Caron, Marie-Claude Jourdain, Isabelle Gingras et Marie Lamarre. Bonne chance.

GARAGES D'HIVER

Le règlement sur les garages temporaires d'hiver nous donne jusqu'au 15 avril pour les démonter. Passé cette date, on est en contravention.

SOMMAIRE

- Page 2 Plan de développement en loisirs. Première tranche du résumé.
- Page 3 Etat de la réglementation.
- Championnats provinciaux du Hockey mineur.
- Nouveaux noms de rue.
- Page 4 Recyclage.

2 avril

JOURNÉE DU GRAND MACDON: DES RETOMBÉES CHEZ NOUS

Grâce à une entente du restaurant McDonald's de l'Ancienne-Lorette avec le Club Richelieu, les personnes qui participent à la journée du Grand Macdon, le 2 avril, se trouveront à aider les oeuvres de ce club dans notre localité. Elles aideront aussi pour une part l'oeuvre bien connue du Manoir Ronald McDonald.

On envisage la possibilité que, à l'avenir, la totalité des profits de cette journée aille aux oeuvres du Club Richelieu local. C'est donc un rendez-vous que vous donnent les "Richelieu" de l'Ancienne-Lorette au restaurant McDonald's de notre localité.

SPECTACLE DE BALLET-JAZZ

INVITATION À TOUTE LA POPULATION

Les élèves de Madame Claudy Tracleyr, dans le cadre du programme d'activités des loisirs 1986, présentent un spectacle de ballet-jazz, théâtre et gymnastique récréative, le vendredi 25 avril 1986 à 19h30, à l'École Le Ruisseau. Adulte: 2,00\$ — Enfant: 1,00\$

LIGUE DE BALLE-MOLLE "LES EXFLOS"

Inscriptions: 1986
Age minimum: 28 ans — Nombre de joueurs limité
Responsables: M. Veilleux: 872-8532 — R. Plourde: 871-5295
C. Morin: 872-8197
Date limite: 3 mai 1986

CHAMPIONNAT PROVINCIAL BANTAM "CC" LES 10, 11, 12 ET 13 AVRIL (Lire en page 3)

PLAN DE DÉVELOPPEMENT EN LOISIRS

RÉSUMÉ DU DOCUMENT — PREMIÈRE TRANCHE

Procédé

On sait que le rapport de la Commission est publié en trois tomes dont le premier s'intitule **CONSULTATION DE LA SITUATION**. La logique est évidente: avant de proposer des changements, tâchons de bien connaître la situation présente.

Cependant, dans le résumé, plu-

A. ÉTAPES VERS LA MUNICIPALISATION

Il est intéressant et bien instructif de voir comment, en l'espace de vingt ans, la réalité des loisirs à l'Ancienne-Lorette est passée d'une dynamique individuelle et spontanée à une dynamique collective structurée. Reproduisons ici tel quel le bref rappel historique esquissé par la Commission (sauf deux tableaux qui prendraient trop d'espace).

Avant 1961, l'organisation des loisirs de l'Ancienne-Lorette relevait de comités indépendants formés selon les activités.

En 1961, les loisirs deviennent la responsabilité d'une corporation, puisque la Corporation des loisirs de Notre-Dame de Lorette est créée.

Son intervention repose uniquement sur l'action bénévole.

tôt que d'évoquer l'un après l'autre les différents chapitres et leurs subdivisions, nous avons choisi de mettre en évidence des points particuliers plus propres à susciter la réflexion. Ces points seront identifiés par des lettres majuscules sans souci de la structure du document.

A. Étapes vers la municipalisa-

En 1964, la municipalité et les Chevaliers de Colomb achètent conjointement le terrain sur lequel sont aménagées les installations récréatives actuelles, site communément appelé "terrain des loisirs".

En 1972, année de construction de l'aréna, la Société Amphiglace Inc. est formée. Elle fonctionne indépendamment de la Corporation des loisirs.

En 1976, le Conseil de ville confie à un professionnel une étude sur la restructuration des loisirs. Cette même année, le Conseil engage un directeur des loisirs et crée par le fait même un Service des loisirs.

En 1977, le Conseil de ville confie à son conseiller juridique et au directeur des loisirs, la responsabilité de créer un projet de réglementation

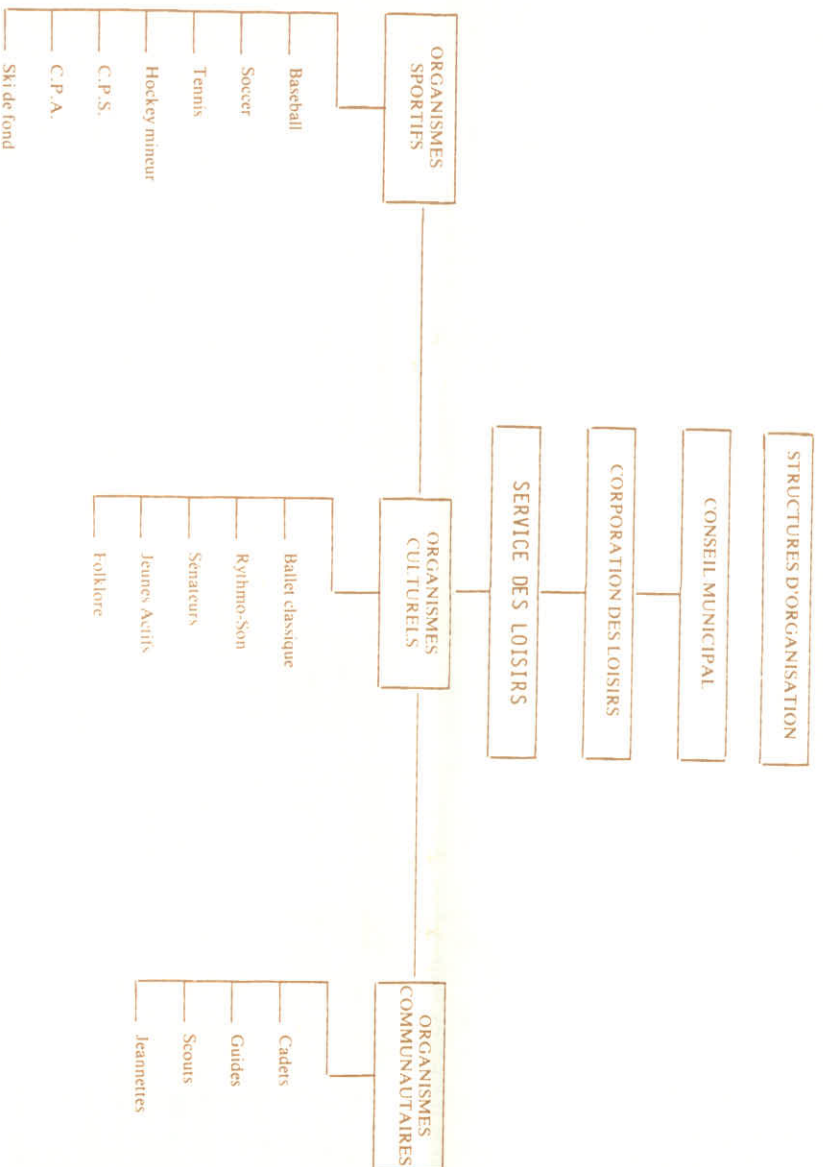
tion. — B. Rôle de la Commission consultative. — C. Le modèle d'intervention actuel. — D. Le vocabulaire des activités: catégories, types d'activités, secteurs d'activités. — E. Remarques sur les politiques. — F. Le financement. — G. Concentration et consultation. — H. La demande en loisirs.

pour "Les Loisirs de l'Ancienne-Lorette Inc.". Cette formule d'opération est retenue puisqu'elle semble favoriser particulièrement l'action bénévole. De plus, l'articulation de sa structure est axée sur les organismes du milieu.

En 1979, un protocole d'entente est signé entre la Ville et "Les Loisirs de l'Ancienne-Lorette Inc.". On confie alors à la Corporation

l'organisation et la gestion de toutes les activités et organismes de loisir, pour le compte de la Ville.

De 1979 à 1981, la Corporation opère en regard des pouvoirs et responsabilités qui lui sont dévolus. La Corporation se donne la structure d'organisation suivante:



En 1980, à la suite d'un mandat que lui confie le Conseil de Ville, l'École Nationale d'Administration Publique (É.N.A.P.) recommande de créer un service municipal de loisirs en fusionnant la Corporation des loisirs avec la Société Amphigla-

ce.

Devant l'ampleur de cette recommandation, le Conseil demande à un comité d'étude de l'évaluer en dégageant les avantages, inconvénients et alternatives possibles.

La recommandation de ce comité suivant sensiblement la même orien-

B. RÔLE DE LA COMMISSION CONSULTATIVE

La création de la Commission consultative a marqué une étape hautement significative dans le développement du loisir à l'Ancienne-Lorette, si on en juge par la portée de ses interventions.

"Son travail, dit le rapport, consiste à étudier des dossiers d'ordre général et à transmettre par écrit ses avis et recommandations au Conseil. Elle peut collaborer à définir et à préciser les orientations, les objectifs, les politiques d'intervention et les priorités d'action en terme de développement du loisir et les moyens à prendre pour contribuer au maintien et à l'expansion du bénévolat. Cependant, la Commission municipale des loisirs n'intervient pas au niveau des opérations du Service des loisirs. Les membres de la Commission sont nommés par résolution du Conseil..."

Il est intéressant de noter que cet

organisme a dû traverser une période d'expérimentale. À l'origine, en effet, elle était composée de sept membres dont la provenance était répartie comme suit: un représentant siégeant au Conseil, un représentant de la population, trois représentants des organismes reconnus, un représentant des organismes affiliés et un représentant des organismes partenaires.

On a tôt fait de constater que cet organisme se marchait sur les pieds (le rapport de la Commission n'en parle cependant pas). Les membres avaient en effet pour mission d'examiner et de juger un système et une action dont ils étaient les principaux artisans. Leurs vues ne pouvaient pas être tellement différentes de celles qu'ils avaient chacun dans son organisme. C'est pourquoi, en février 1984, le règlement a été modifié et la composition de la Commis-

sion a été reprise comme suit: deux représentants siégeant au Conseil et sept représentants de la population. "Voici la nomenclature des dossiers confiés à la C.M.L. depuis sa fondation, dossiers au sujet desquels des avis ont été transmis au Conseil:

- Statut du Tournoi Bantam;
- Protocole d'entente avec le Tournoi Bantam;
- Étude et élaboration du plan triennal d'objectifs en loisir;
- Projet d'agrandissement du terrain de baller;
- Projet d'agrandissement des terrains de tennis;
- Normalisation des heures de glaciage.

Et enfin, le dernier mandat donné à la C.M.L. consiste en l'élaboration du présent plan de développement en loisir." (Tome I, p. 18)

(À SUIVRE)

LIGUE DE BALLE-MOLLE FÉMININE DE L'ANCIENNE-LORETTE

INSCRIPTION

Nouveauté pour la saison estivale 86:
Deux catégories s'affronteront: Senior (18 à 28 ans)
Old Timer (29 ans et plus)

L'inscription se tiendra à la salle de réunion du Bureau des Loisirs, 1729 rue Arthur (Prendre la rue du bureau de poste), les 7 et 8 avril entre 19h00 et 21h00.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez communiquer avec:

Louise Grenier, 872-5909
Pierrette Allen, 872-3972

VILLE DE L'ANCIENNE-LORETTE

OFFRE D'EMPLOI

SERVICE DES LOISIRS

Différents postes sont disponibles pour l'été 86, en regard de l'opération du Club de Tennis de l'Ancienne-Lorette. Les formules de demande d'emploi, pour ces différents postes, sont disponibles à l'Hôtel de Ville, 1575, Turmel, Ancienne-Lorette, ainsi qu'aux bureaux du Service des Loisirs, 1729, Arthur, Ancienne-Lorette.

La date limite pour poser sa candidature à l'un de ces postes est le **vendredi 18 avril, 17h00**, et les candidatures doivent parvenir au bureau du Directeur général, ing., à l'Hôtel de Ville.

TENNIS

ANIMATEUR EN CHEF (1 poste)

- 35 heures par semaine;
- Responsable de la coordination des activités et de l'animation auprès des membres;
- Assiste aux réunions du comité de tennis (sur demande);
- Doit posséder d'excellentes connaissances techniques au tennis;
- Doit posséder des qualités d'animateur;
- Durée de l'emploi: 15 semaines minimum;
- Être résident de l'Ancienne-Lorette;
- Une expérience pertinente en animation;
- Salaire: selon les qualifications. Se situera entre \$175. et \$200./semaine;
- Horaire partagé, jour et soir, fin de semaine;
- Avoir 18 ans au 31 décembre 1985 (de préférence).

ADJOINT À L'ANIMATEUR EN CHEF (1 poste)

- Environ 25/30 heures par semaine;
- Doit posséder de bonnes connaissances techniques en tennis;
- Être disponible le jour et en soirée ainsi que la fin de semaine;
- Être résident de l'Ancienne-Lorette;
- Être capable de travailler en équipe;
- Salaire: 4,00\$ l'heure;
- Durée de l'emploi: 12 semaines minimum;
- Avoir 17 ans au 31 décembre 1985 (de préférence).

RÉCEPTIONNISTE (1 poste)

- Être disponible le jour et en soirée ainsi que la fin de semaine;
- Être résident de l'Ancienne-Lorette;
- Être capable de travailler en équipe;
- Salaire: 4,00\$ l'heure — sur appel;
- Avoir 16 ans au 31 décembre 1985 (de préférence).

PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN DES TERRAINS (2 postes)

- 20 heures par semaine (maximum);
- Bonne capacité physique;
- Être disponible le jour ainsi que la fin de semaine;
- Être résident de l'Ancienne-Lorette;
- Salaire: 4,00\$ l'heure;
- Durée de l'emploi: 20 semaines;
- Avoir 16 ans au 31 décembre 1985.

LA C.U.Q., C'EST QUOI?

Une jolie brochure vient d'être publiée sous le titre: **La CUQ, c'est quoi?**. Elle contient principalement deux types de renseignements: d'abord une description de la structure, de la composition de cet organisme et ensuite une présentation des services qu'offre la Communauté urbaine à l'ensemble des municipalités qui en font partie.

Savez-vous de quelle commission permanente notre maire fait partie dans l'organisation de la CUQ? Savez-vous com-

ment les municipalités sont représentées au Conseil (les grandes et les petites)? Êtes-vous en mesure d'énumérer les différents services offerts par la CUQ? L'Ancienne-Lorette profite-t-elle de chacun de ces services? Pouvez-vous décrire le symbole de la CUQ?

Les réponses à de telles questions sont contenues dans la nouvelle brochure, **qu'on peut se procurer gratuitement à l'Hôtel de Ville.**